



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°07/2025

Convocation en
date du :
10/01/2025

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
17
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..

Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 16 janvier 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali
YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH,
Adjoints au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO,
M. Thierry CO, Mme Valérie HOFER, M. Richard COLL,
M. Jacques-Hervé BONET, Mme Elisabeth MATHIEU, M. Jordi
AUVERGNE, M. François ANDRE, Mme Christine SITJA, Conseillers
Municipaux.

Procurations : M. Guillem BANUYLS a donné procuration à
M. Thierry CO, Mme Martine ANDRES a donné procuration à
Mme Marie COSTA, Mme Katleen MERCIER a donné procuration à
Mme Simone BERIO, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à
Mme Christine SITJA, M. Gildas GILLARD a donné procuration à
M. François ANDRE.

Absents : Mme Martine BONASTRE.

Secrétaire de séance : M. Alain LLAURENSY.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : CONCESSION DE TRAVAUX -
CONSTRUCTION D'UNE COUVERTURE POUR LA TRIBUNE DU
STADE ET LE FUTUR TERRAIN DE PADDEL AVEC
INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE**

Le Président de séance expose :

Dans le cadre de sa politique d'aménagement urbain, de gestion de son patrimoine bâti et d'équipement sportif, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda se propose de faire réaliser un certain nombre d'équipements publics par une entreprise qui consentirait à se faire rémunérer dans le cadre d'une concession d'exploitation d'installations photovoltaïques.

La ville souhaite couvrir la tribune du stade et faire réaliser le gros œuvre d'un terrain de paddel en lieu et place du court de tennis désaffecté.

L'entreprise ou les entreprises choisies devront réaliser les travaux en se rémunérant (coût 0 € pour la ville) par l'exploitation des installations photovoltaïques des toitures desdits équipements et la concession par la ville de l'exploitation de panneaux photovoltaïques complémentaires installés sur des parcelles ou bâtiments communaux.

S'agissant du stade et du paddel, il pourrait s'agir de couverture des pesages du stade et de la couverture du parking.

Ainsi l'intérêt pour la ville serait quadruple :

- Participation à la production d'électricité propre,
- Equipements livrés « gratuitement à la commune »,
- Equipements complémentaires installés (couverture des pesages du stade),
- Récupération des eaux de pluie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION

des membres présents et représentés

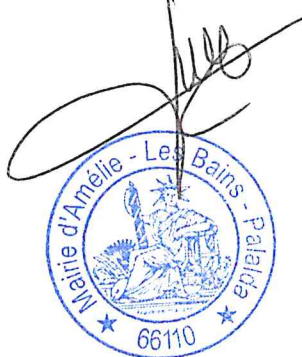
APPROUVE le principe d'une concession de travaux permettant de financer et réaliser les équipements publics cités supra,

AUTORISE le Maire à procéder à la consultation nécessaire en la matière,

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**



**Le secrétaire de séance,
Alain LLAURENSY**